

PLAN D'ACTION 2018-2023 À L'APPUI DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Objectif : Améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et assurer l'engagement des directions générales de Santé Canada dans l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2018-2023

(Partie VII de la Loi sur les langues officielles)

Pilier 1 : Renforcer la vitalité des CLOSM

- Renforcer la vitalité des CLOSM par une collaboration sur le plan intra- et interministériel pour assurer une intégration de la diversité des besoins en santé des CLOSM
- Mener des démarches de consultation pour mieux comprendre les besoins en santé des CLOSM
- Disséminer l'information aux partenaires afin de mieux soutenir la définition et la planification des activités du Portefeuille de la Santé

Pillar 2: Strengthening access to health services in OLMCs

- Soutenir l'élargissement de l'accès aux services de soins à domicile, santé mentale et soins palliatifs dans les CLOSM
- Améliorer l'accès aux données en santé dans les CLOSM dans le cadre d'une stratégie de recherche quinquennale
- Soutenir des projets d'Offre active (exemple, carte santé indiquant la langue officielle de préférence du patient dans différents provinces et territoires)

Pilier 3 : Promouvoir un Canada bilingue

- Renforcer la capacité ministérielle en soutenant les employés de Santé Canada en lien avec la Partie VII par :
 - Des sessions d'information et de formation
 - L'accès à des outils facilitant la prise en compte des CLOSM dans le cadre des mémoires au Cabinet, des présentations au Conseil du trésor et des Programmes de paiement de transfert

RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Les CLOSM vivent et s'épanouissent dans les deux langues officielles
Les Canadiens des CLOSM ont accès à des services de santé appropriés et efficaces dans la langue officielle de leur choix

Action Plan 2018–2023 in support of section 41 of the Official Languages Act

Objective: Strengthen access to health services in the Official Language Minority Communities (OLMCs) and ensure the commitment of Health Canada branches in achieving the objectives of the 2018-2023 Health Action Plan (Part VII of the Official Languages Act)

Pillar 1: Strengthening the vitality of OLMCs

Enhance the vitality of OLMCs through intra- and interdepartmental collaboration to ensure the integration of the diversity of health needs in OLMCs

Conduct consultations to have a better understanding of OLMCs needs

Disseminate information to partners to better support the definition and planning of Health Portfolio activities

Pillar 2: Strengthening access to health services in OLMCs

Support the expansion of access to home care, mental health, palliative care in OLMCs

Improve access to health data in OLMCs as part of a five-year research strategy

Develop projects promoting Active Offer

Pillar 3: Promoting a bilingual Canada

Strengthen departmental capacity by supporting Health Canada employees regarding Part VII through the following actions:

- Information sessions and training
- Access to tools facilitating the inclusion of OLMCs considerations in Memoranda to Cabinet, Treasury Board Submissions and Transfer Payment Programs

Strategic outcomes:

- 1) Canadians live and thrive in both official languages
- 2) Canadians from OLMCs have access to appropriate and efficient health services in their official language